

CHAPITRE VI

Effets et conséquences de l'hérédité.

On sait que les partisans de la nouvelle psychologie fondent sur l'hérédité les plus belles espérances ; s'il faut les en croire, elle sert en même temps à confirmer les conclusions du déterminisme et à promouvoir dans une large mesure la cause de l'évolution et du progrès. Suivons nos adversaires sur ce nouveau terrain et montrons-leur qu'ici encore les faits ne répondent nullement à la théorie.

ARTICLE PREMIER

L'HÉRÉDITÉ ET LA LIBERTÉ

I

M. Ribot, un des chefs les plus autorisés de la psycho-physique, s'est exprimé en ces termes sur la question qui nous occupe : « Nous avons fait ressortir assez souvent le caractère fatal de la transmission

héréditaire, pour qu'on puisse voir que tout ce qui est donné à l'hérédité est retranché à la liberté, et que l'hérédité offre une source abondante, quoique peu explorée jusqu'ici, d'arguments en faveur du fatalisme.

L'hérédité et la liberté se posent, l'une en face de l'autre, comme deux termes contraires et inconciliables... Au fond, tout est rigoureusement déterminé : un mobile sollicité par cent forces distinctes n'en est pas moins mù fatalement. L'hérédité est donc bien un déterminisme. Par elle, nous nous sentons pris dans la chaîne indestructible des effets et des causes ; par elle, notre chétive personnalité se rattache à l'origine dernière des choses, à travers l'enchaînement infini des nécessités (1) ».

La thèse de l'auteur repose sur les raisons suivantes :

« L'hypothèse d'un principe d'individuation distinct des phénomènes est de celles que la psychologie nouvelles tend à éliminer. » — « L'intelligence, les sentiments, les instincts sont transmissibles par hérédité l'organisme, dans ses formes et ses fonctions, est également transmissible ; si l'intelligence, les sentiments, les instincts, l'organisme suffisent à expliquer la personnalité, nous n'avons aucune raison d'admettre que l'hérédité est limitée par quoi que ce soit ».

D'un autre côté, l'hérédité est un déterminisme, c'est-à-dire qu'elle présente le caractère de la fatalité. Dès lors, la conséquence s'impose : universelle et fatale, la loi anéantit notre chétive personnalité et avec elle le libre arbitre.

(1) *L'hérédité psychologique*, III^e partie, a. 3, et conclusion, ch. 1.

Que faut-il penser de ces assertions et des conséquences qu'en tire l'auteur ? Nous pourrions, en admettant l'universalité absolue de la loi qui sert de base à la théorie de nos adversaires, leur faire observer que si l'hérédité transmet toutes les propriétés des ascendants sans nulle exception, elle peut, bien plus, elle doit transmettre aussi la liberté, à supposer qu'ils possèdent en effet cet attribut. Car si les ascendants sont libres, la liberté comme les autres parties du patrimoine devra se trouver comprise dans l'héritage des ascendants. Ainsi, même en se plaçant au point de vue de la psychologie nouvelle, on ne verrait pas « l'hérédité et la liberté se poser en face l'une de l'autre comme deux termes contraires et irréductibles. »

Mais nous avons déjà montré que l'hérédité, surtout chez les êtres supérieurs, n'est pas la source *unique* d'où découlent *toutes* les perfections (1). Elle ne donne ni l'âme, ni la conscience, ni la réflexion, ni la liberté, ni rien en un mot de ce qui fait la meilleure partie de notre personnalité, de ce qui nous permet de disposer de nous-mêmes et de nos actes. Tout cela vient d'ailleurs et nous appartient en propre.

Il est vrai que nos adversaires ne reconnaissent point ces grandes réalités, ou que du moins, ils n'en gardent qu'un vain simulacre. Suivons-les donc sur le terrain où il leur plaît de se placer, étudions avec eux les affections qui, de l'aveu de tous, proviennent de l'action héréditaire et montrons que, même dans

(1) Cf. supra. Ch. II, a 2 et 3.

ce cas, on ne se trouve point en présence d'un déterminisme inflexible.

*
**

Une première remarque, de la plus haute importance, c'est que la génération transmet bien des *dispositions* ou des *tendances*, mais non pas des *actes* ou des *états*. Saint Thomas l'avait déjà observé pour ce qui concerne les affections morbides : *Corporis defectus traducuntur a parente in prolem, sicut leprosus generat leprosum et podagricus podagricum, propter aliquam seminis corruptionem, licet talis dispositio non dicatur lepra vel podagra* (1).

La science moderne a confirmé de tout point l'enseignement du philosophe du treizième siècle.

Des observations analogues s'appliquent aux qualités positives.

La philosophie cartésienne avait complètement rejeté les habitudes naturelles; elle n'admettait que des actes et des habitudes acquises. Par un excès contraire, la psychologie nouvelle admet des habitudes qui dépendent uniquement et complètement de la nature. Ici, comme toujours, avec ce sens de la mesure qui le distingue, saint Thomas a su trouver le juste milieu. D'après ses principes, la nature fournit des *germes*, des *dispositions* que l'on doit regarder comme une ébauche de l'habitude; mais là s'arrête son œuvre, et c'est toujours à l'influence d'un agent

(1) S. Th., 1a 2a, q. LXXXI, a. 1, c.

extérieur qu'est due l'éclosion du germe, l'habitude déterminée et passée en acte.

Cela est vrai de toutes les habitudes sans exception, qu'elles concernent des aptitudes *spécifiques*, ou seulement des propriétés *individuelles*. Par exemple, la faculté de rire est naturelle à l'espèce humaine, et la disposition à la santé ou à la maladie peut être naturelle à Socrate ou à Platon, en raison de sa complexion physique.

D'un autre côté, une propriété peut être naturelle de deux manières différentes, ou parce qu'elle vient uniquement de la nature, ou parce qu'elle vient en partie de la nature et en partie d'un agent extérieur. Si un malade est assez heureux pour recouvrer la santé par ses propres forces et sans employer de remèdes, la santé est entièrement l'œuvre de la nature; mais s'il doit recourir à la médecine, la santé est l'œuvre commune de la nature et de la médecine (1).

Or, poursuit le Docteur Angélique, même dans les habitudes propres à l'espèce, si uniforme que soit l'espèce par sa nature, on observe déjà une certaine latitude, on distingue des degrés provenant de la dis-

(1) Aliquid potest esse naturale alicui dupliciter: uno modo, secundum naturam *speciei*, sicut naturale est homini esse risibile...; alio modo, secundum naturam *individui*, sicut naturale est Socrati vel Platoni esse ægrotativum vel sanativum, *secundum propriam complexionem*. — Rursus, secundum utramque naturam potest dici aliquid naturale dupliciter: uno modo, quia totum est a naturâ: alio modo, quia secundum aliquid est a natura, et secundum aliquid est ab exteriori principio; sicut cum aliquis sanatur per seipsum, tota sanitas est a naturâ; cum autem aliquis sanatur auxilio medicinæ, sanitas partim est a natura, partim ab exteriori principio. » (1a 2a, q. LI, a. 1. c.)

position individuelle des sujets. Et cette disposition, à son tour, peut venir entièrement de la nature, ou en partie de la nature et en partie d'un agent extérieur. Mais, parmi les hommes, on ne saurait découvrir d'habitudes entièrement naturelles, au point d'être l'œuvre unique de la nature (1).

Si, en effet, on considère les facultés *cognitives*, on constate en elles les habitudes dont la nature a déjà commencé la formation, soit dans l'espèce, soit dans

(1) « Si loquamur de habitu, secundum quod est dispositio subjecti in ordine ad formam vel naturam, ... est aliqua dispositio naturalis quæ debetur humanæ speciei, extra quam nullus homo invenitur; et hæc est naturalis secundum naturam speciei. Sed quia talis dispositio quamdam *latitudinem* habet, contingit diversos gradus hujus dispositionis convenire diversis hominibus secundum naturam individui; et hujusmodi dispositio potest esse vel totaliter a natura, vel partim a natura, partim ab exteriori principio, sicut dictum est de his qui sanantur per artem... Sed nullo modo contingit in hominibus esse habitus naturales, ita quod sint totaliter a natura. »

« In apprehensivis potentiis potest esse habitus naturalis secundum *inchoationem*, et secundum naturam speciei, et secundum naturam individui. — Secundum quædam naturam speciei, ex parte ipsius animæ, sicut intellectus principiorum dicitur esse habitus naturalis; ex ipsa enim natura animæ intellectualis convenit homini quod statim cognito quid est totum et quid est pars, cognoscat quod omne totum est majus suâ parte; et simile est in cæteris. Sed quid sit totum et quid sit pars, cognoscere non potest nisi per species intelligibiles, a phantasmatis abstractas. Et propter hoc, Philosophus ostendit quod cognitio principiorum provenit nobis a sensu. »

« Secundum vero naturam individui, est aliquis habitus cognoscitivus secundum *inchoationem naturalem*, in quantum unus homo, ex dispositione organorum, est magis aptus ad bene intelligendum quam alius, in quantum ad operationem intellectus, indigemus virtutibus sensitivis. » (1a 2a, q. 11, a 1. c.)

un individu déterminé. Dans l'espèce, par exemple, l'âme, en vertu de sa constitution native, a une disposition naturelle très marquée pour l'intelligence des premiers principes. A peine un homme sait-il le sens des mots « tout » et « parties », qu'il comprend aussitôt que le tout est plus grand que ses parties; et il en est de même des autres principes. Mais il n'a pas la connaissance innée du tout et des parties; cette connaissance, il ne peut l'acquérir qu'à l'aide de l'abstraction s'exerçant sur les données sensibles. C'est dans ce sens qu'Aristote a pu dire que la connaissance des principes eux-mêmes, tire son origine de la sensibilité.

On voit encore, pour peu qu'on observe les hommes, que plusieurs d'entre eux ont reçu de la nature de véritables germes d'habitudes intellectuelles; car on ne saurait contester que certains hommes n'aient de plus grandes aptitudes que d'autres, au point de vue intellectuel, eu vertu même de l'excellence de leurs organes et dans la mesure où les actes de l'esprit dépendent du bon état des facultés sensibles.

Quant aux facultés *appétitives*, elles peuvent également recevoir de la nature individuelle et physique de certains sujets des habitudes ou inclinations initiales; car il y a des personnes qui trouvent dans la complexion même de leur organisme, une prédisposition à la chasteté, à la douceur, ou à d'autres vertus de ce genre (1).

(1) « In appetitivis autem potentis, ex parte corporis, secundum naturam individui, sunt aliqui habitus appetitivi, secundum inchoationes naturales; sunt enim quidam dispositi, ex propria corporis complexionem, ad castitatem vel mansuetudinem, vel ad aliquid hujusmodi. » (1a 2a, q. 11, a 1. c.)

On voit, par tout ce qui précède, que le spiritualisme thomiste n'était point un spiritualisme étroit et timide. Il faisait une part, une très grande part à la nature, dans la question des origines et des développements ultérieurs. Aussi nettement, sinon plus nettement que la psychologie contemporaine, il distinguait les habitudes de l'espèce et celles de l'individu, et dans les unes et les autres, il signalait avec soin l'influence de l'âme et celle de l'organisme.

Cependant, la nature ne supprimait pas la spontanéité de l'individu, parce qu'elle ne déposait en lui que des germes et que ces germes pouvaient éclore ou s'éteindre, suivant qu'ils étaient favorisés ou contrariés par les agents extérieurs.

Les études subséquentes entreprises et poussées très loin sur des faits héréditaires de tout genre ont apporté à l'ancienne théorie un appui inébranlable. Il est aujourd'hui constaté que dans un très grand nombre de cas, l'influence héréditaire, universellement reconnue, ne se manifeste qu'un temps assez long après la naissance. Pour la tuberculose, il existe dans l'organisme une *tendance* qui le prédispose à céder à l'action du microbe importé du monde extérieur; mais l'observation seule du plasma germinatif ne permet de remarquer en lui aucune modification histologique qui autorise à conclure que le sujet qui en dérivera doive un jour se trouver atteint d'une lésion quelconque. C'est l'histoire même du sujet qui viendra révéler l'existence du germe déposé en lui par la génération.

Il faut en dire autant du cancer, de la cataracte, des affections hémorragiques, rhumatismales et goutteuses.

De tous ces faits *scientifiquement* établis, on peut tirer une preuve péremptoire en faveur de notre thèse sur la *flexibilité* des influences héréditaires. Du moment que cette influence ne se manifeste pas aussitôt après la naissance, mais seulement à des intervalles plus ou moins éloignés, suivant les cas, on peut, à l'aide de mesures préventives bien combinées, la combattre d'avance et l'empêcher de naître. L'enfant aura bien, en venant au monde, apporté un germe morbide, mais une culture contraire étouffera le germe et préservera l'adolescent de la maladie redoutée. Les médecins considèrent la gravelle comme une des affections les plus communément transmissibles, mais ils s'accordent à dire qu'elle ne se montre guère avant l'âge de trente-cinq ans. Si j'apprends que divers membres de ma famille ont eu à souffrir de cette infirmité, je saurai ce que j'ai à faire pour l'éviter, ou tout au moins pour la rendre à peu près inoffensive.

*
**

Il existe plusieurs autres faits très dignes de remarque et qui démontrent jusqu'à l'évidence tout ce qu'il y a de contingent et d'aléatoire dans les tendances héréditaires.

Ces tendances, alors même qu'elles ont trouvé un terrain propice, sont bien loin d'évoluer de la même manière, et rien au contraire n'est plus fréquent que de leur voir prendre les différenciations les plus accentuées. Cette nouvelle dérogation au déterminisme prétendu de la loi, gêne visiblement les psycho-

physiciens. « Ce qui est embarrassant, écrit M. Ribot, ce sont les *métamorphoses* de l'hérédité. Très souvent les névropathies ne se transmettent qu'en se transformant. Les convulsions des ascendants peuvent se changer en hystérie ou en épilepsie chez les descendants. On cite un cas où l'hyperesthésie du père s'est irradiée chez ses petits-enfants et a produit la monomanie, la manie, l'hypocondrie, l'hystérie, l'épilepsie, les convulsions, le spasme. Les faits de ce genre *abondent*. Pour nous en tenir aux métamorphoses d'ordre psychologique, rien n'est plus fréquent que de voir la folie devenir suicide, ou le suicide devenir folie, alcoolisme, hypocondrie (1). »

Bien plus, dans une même famille dont les nombreux enfants ont tous reçu les atteintes de la phtisie héréditaire, chacun d'eux les a éprouvées à sa manière et sur différents points de l'organisme. Chez l'un, on en rencontre les produits sur les voies respiratoires, chez un autre, sur les viscères abdominaux ; un troisième les a localisées dans sa tête, un quatrième dans des organes beaucoup moins intimes, ou sur les membres et dans les leviers osseux qui sont les organes les plus passifs. S'il est vrai qu'il n'y ait pas deux hommes atteints de la même maladie chez qui elle évolue de la même manière, il n'est pas moins certain que les maladies se diversifient à l'infini en passant d'une personne à une autre. Le Dr Bouchard a démontré qu'il existe une telle affinité entre le rhumatisme, l'obésité et le diabète, que ces affections se transforment les unes dans les autres, tout en traduisant

(1) *L'hérédité psychologique*, première partie, ch. VIII.

une même tendance héréditaire. Les maladies nerveuses sont dans le même cas.

Ainsi, même dans l'ordre physiologique, si propice pourtant à l'action héréditaire, cette action, bien loin d'être uniforme et rigide, revêt de telles variations qu'il est à peu près impossible de savoir comment elle évoluera en passant des parents aux enfants.

*
**

Mais prenons le cas le plus favorable à la thèse de nos adversaires, et supposons avec eux que la maladie a réellement passé des parents aux enfants et qu'elle s'y est effectuée de la même manière. Est-ce à dire qu'il ne reste rien à faire et qu'on se trouve en présence d'un déterminisme inflexible? Pas le moins du monde : des soins donnés avec intelligence pourront enrayer la maladie, sinon procurer son entière guérison. Une œuvre fort intéressante a été récemment fondée à Argelès par la veuve de M. le docteur Douillard, sous la direction de quelques médecins des hôpitaux de Paris. Il y a là une vingtaine de fillettes et de jeunes filles, toutes nées de parents phtisiques, toutes orphelines de ce fait, ou de leur père ou de leur mère, sinon de tous les deux. Ces enfants sont choisies malades déjà elles-mêmes, et portant les signes les moins équivoques de la maladie dont sont morts leurs parents. Eh bien ! depuis dix ans passés que l'œuvre existe, *pas une* enfant n'a succombé à la phtisie. Voilà ce que peut une bonne hygiène, complétée au besoin par quelque médication, pour combattre une des influences héréditaires les

plus puissantes parmi celles que reconnaît le médecin.

Les partisans du fatalisme originel n'ont pas davantage observé un autre fait très significatif et qui peut servir de contre-épreuve à ceux que nous venons de rapporter. Il est en effet des cas où la maladie la plus manifestement héréditaire, vous avez déjà nommé la phtisie, naît *spontanément* de la rencontre des causes diverses d'affaiblissement du sujet avec certains agents extérieurs plus ou moins capables de produire ce mal. Dans ces cas, et ils ne sont pas rares, la phtisie n'a point été *transmise* mais *acquise*, et sa cause principale doit être cherchée au dehors et non au dedans.

* *

Jusqu'ici nous avons étudié les conséquences de l'hérédité physiologique et nous avons établi par l'irréfragable autorité des faits que ces conséquences n'ont rien d'absolu ni d'inflexible, qu'on peut ou les prévenir ou les atténuer dans une très large mesure en s'appuyant sur des principes contraires et d'une efficacité reconnue. S'il en est ainsi dans l'ordre matériel, où la puissance de la nature pouvait au premier abord sembler irrésistible, on est en droit d'attendre des résultats meilleurs encore dans l'ordre intellectuel et moral; car ici l'organisme, et par suite la nature, a beaucoup moins de part, et la spontanéité, la *liberté* de l'individu, introduisent dans la question un élément nouveau dont l'action peut être prépondérante.

Sur ce point de la question, saint Thomas a donné

une analyse aussi remarquable par la largeur des vues que par la profondeur du raisonnement. On peut, dit l'éminent docteur, distinguer dans l'homme deux sortes de qualités : les unes *naturelles* ou *innées*, les autres *acquises* ou *adventices*. Les qualités naturelles, à leur tour, concernent la partie intellectuelle ou la partie organique et les aptitudes dépendantes de l'organisme.

En se plaçant au point de vue des premières, c'est-à-dire au point de vue des dispositions que le sujet apporte en naissant, en vertu de sa constitution spirituelle, il a une tendance nécessaire et qui n'est point soumise au choix du libre arbitre, c'est la tendance qui le porte à vouloir la fin dernière, à rechercher le bonheur.

Si, au contraire, on raisonne sur l'organisme et sur les aptitudes qui en dépendent, l'homme aura diverses tendances naturelles provenant de sa complexion physique ou de telle autre disposition semblable susceptible d'être influencée par les agents matériels, sans que pourtant ces divers agents réussissent à atteindre le principe immatériel qui est en nous. Donc il est exact de dire que l'homme peut se faire telle ou telle idée du bonheur ou de la fin, si l'état physique où il se trouve engendre en lui une inclination pour tel bien déterminé, de préférence à tel autre bien. Mais les inclinations de ce genre demeurent soumises au jugement de la raison, parce que l'appétit inférieur obéit à cette faculté maîtresse. De ce côté donc, la liberté n'a rien à craindre.

Pour ce qui concerne les qualités *acquises*, il faut porter sur elles le même jugement que sur les habi-

tudes et les passions d'où naissent des penchants déterminés pour tel ou tel bien. Car ces penchants sont pareillement soumis aux décisions de la raison, puisque les qualités ou dispositions qui donnent naissance à ces penchants sont en notre pouvoir, en ce sens qu'il dépend de nous de les acquérir, de coopérer à leur production, ou au contraire de les repousser et de nous en défaire. Ainsi, en définitive, nulle cause soit interne, soit externe, n'a le pouvoir de s'imposer à notre libre arbitre (1).

Qu'on admette tant qu'on voudra les influences

(1) « *Qualitas hominis est duplex, una naturalis et alia superveniens. Naturalis autem qualitas accipi potest vel circa partem intellectivam, vel circa corpus et virtutes corpori annexas. — Ex eo igitur quod homo est aliqualis qualitate naturali, quæ attenditur secundum intellectivam partem, naturaliter homo appetit ultimum finem, scilicet beatitudinem. Qui quidem appetitus naturalis est et non subjacet libero arbitrio, ut supra dictum est (q. præc. a. 2). — Ex parte vero corporis et virtutum corpori annexarum, potest homo esse aliqualis naturali qualitate, secundum quod est talis complexionis, vel talis dispositionis ex quacumque impressione corporearum causarum, quæ non possunt in intellectivam partem imprimere, eo quod non est alicujus corporis actus. Sic igitur qualis unusquisque est secundum corpoream qualitatem, talis finis videtur ei; quia ex hujusmodi dispositione homo inclinatur ad eligendum aliquid, vel repudiandum. Sed istæ inclinationes subjacent iudicio rationis, cui obedit appetitus inferior, ut dictum est (Quæst. LXXXI, a. 3). Unde per hæc libertati arbitrii non præjudicatur. »*

« *Qualitates autem superveniens sunt sicut habitus et passionibus, secundum quos aliquis magis inclinatur in unum quam in alium. Tamen istæ inclinationes subjacent iudicio rationis; et hujusmodi etiam qualitates ei subjacent, in quantum in nobis est tales qualitates acquirere, vel causaliter, vel dispositive, vel a nobis excludere. Et sic nihil est quod libertati arbitrii repugnet. » (1a, q. LXXXIII, a. 3., c. Cf. 1a, q. LXXXI, a. 3, c.)*

héréditaires, qu'on invoque la nature, l'organisme et les diverses tendances ou passions qui peuvent en découler, nous les admettons avec saint Thomas autant que personne, mais nous ajoutons avec lui « *per hæc libertati arbitrii non præjudicatur* », car il faut dire des influences originelles comme des passions et des sollicitations extérieures, d'où qu'elles viennent : elles ne sauraient enlever de vive force notre assentiment, parce qu'elles sont impuissantes à dicter à la raison le choix qu'elle doit faire. Peu importe l'origine d'une tendance ou d'une passion, peu importe sa source et même sa violence ; tant que subsiste l'usage de la raison, la volonté, appétit supérieur, a le pouvoir de réprimer, de dompter les instincts inférieurs.

Et ce ne sont pas là de pures affirmations théoriques ; la conscience et l'expérience les confirment chaque jour d'une façon éclatante ; en présence de la même passion l'incontinent et l'homme chaste tiennent une conduite toute différente ; le premier se détermine volontairement à suivre la passion, tandis que le second la combat et la réprime. *Non sufficit*, dit excellemment saint Thomas, *ad nostram electionem quæcumque immutatio possit esse in nostro corpore... cum per hoc non sequantur in nobis nisi passionibus quædam, vel magis, vel minus vehementes ; passionibus autem, quantumcumque vehementes, non sunt causa sufficiens electionis, quia per easdem passionibus incontinens inducitur ad eas sequendum, per electionem, continens autem non inducitur* (1).

(1) *Cont. Gent.*, l. III, c. LXXXV. Le saint docteur dit ailleurs dans le même sens : « *Anima regit corpus et repugnat passionibus quæ complexionem sequuntur ; ex complexionem enim*

M. Ribot lui-même est obligé de convenir que les choses se passent ainsi dans un grand nombre de cas, « où les tendances héritées n'ont pas un caractère irrésistible. L'homme, héritant des modes de sentir et de penser de ses pères, est *sollicité* à vouloir et par suite à agir comme eux. Cette hérédité des impulsions et des tendances constitue pour lui un ordre d'influences internes au milieu desquelles il vit, *mais qu'il a la faculté de juger et de vaincre*. Elles n'entraînent pas plus que les autres circonstances internes ou externes la suppression, l'anéantissement du facteur personnel (quelle qu'en soit la nature) la nécessité irrésistible des actes. Il dépend en un mot de l'hérédité de faire naître plus ou moins vivement entraîné vers le bien ou le mal, et partant plus ou moins capable de faillir; mais on ne lui doit ni le vice ni la vertu; la vice et la vertu n'existent point d'eux-mêmes; ils ne consistent pas dans la nature fatale des impulsions externes ou internes qui agissent sur nous, *mais dans le concours mental et exécutif de la volonté* (1). »

Il est vrai que l'auteur admet des cas « où les tendances héritées ont un caractère irrésistible..., où le facteur personnel n'a plus la force de réagir contre ces impulsions internes. »

Qu'il en soit ainsi de la folie, citée par M. Ribot, et de certains cas *extrêmement rares*, où l'organisme est

aliqui sunt magis aliis ad concupiscentias vel iras apti qui tamen magis ab eis abstinunt, propter aliquid refrenans, ut patet in continentibus. Hoc autem non facit complexio. Non est igitur anima complexio. » (*Cont. Gent. L. II, c. 63.*)

(1) *L'hérédité psychologique*, 3^e partie, ch. III.

tellement déprimé qu'il ne laisse à la raison que de vagues lueurs et à la volonté qu'une puissance de réaction réduite à son minimum, nul ne songe à le mettre en question. Mais ce sont là des faits qui appartiennent à la *tératologie* et dont on ne peut tirer aucun argument contre la personnalité et le libre arbitre.

Aussi bien que les nations Dieu a fait les individus guérissables. L'individu peut apporter en naissant un germe morbide, une inclination vicieuse; mais l'organisme a en lui un principe vital capable, pour peu qu'on l'aide, d'expulser les éléments nuisibles à la santé, ou du moins d'enrayer leur action, et l'âme a en elle un principe supérieur, immatériel, capable de faire face aux passions qu'engendrent d'ordinaire les influences organiques.

Tout nous autorise donc à conclure avec un écrivain distingué : « Je ne crois ni aux fatalités héréditaires, ni aux destinées inévitables. Chacun répond de soi dans ce monde, et la loi des origines n'est trop souvent que la superstition commode des âmes dégoûtées de la liberté (1). »

*
*
*

La transmission du péché du premier homme à toute la descendance humaine est un dogme fondamental dans la doctrine de l'Église. Voilà certes un cas d'influence héréditaire aussi universelle qu'inéluctable. Cependant l'Église maintient comme un point également fondamental de son enseignement que

(1) Rousseau, *discours prononcé à la réunion générale des cinq académies*, 25 octobre 1790.